

**2018**

**CENTRE D'ACCUEIL  
POUR DEMANDEURS D'ASILE  
CADA**

**Katia DELECROIX**

*Directrice*

**Charline TROUILLET**

*Cheffe de service*

**11 rue Jean Jaurès  
54320 Maxéville**

**Tél. : 03 83 36 86 24**

**Fax : 03 83 36 86 21**

**Courriel :  
asile@asso-ars.org**



## MISSION

Hébergement de ménages en demande d'asile ou issus de la demande d'asile et interventions sociales individualisées et collectives prenant en compte :

- l'installation hôtelière sur le lieu d'hébergement,
- le suivi de la situation administrative,
- le suivi des dossiers de demande d'asile devant l'OFPRA et la CNDA,
- la scolarisation des enfants,
- l'accès aux soins,
- la gestion des ressources,
- le début du processus d'intégration et d'insertion (cours de français, visites culturelles, projets culinaires...)
- la mise en œuvre de la sortie des réfugiés statutaires,
- la gestion de la sortie des personnes déboutées du droit d'asile

## FINANCEMENT

ÉTAT : politique de l'immigration et de l'asile (BOP 303)

## CAPACITÉ

183 places en diffus sur la Métropole de Nancy et Baccarat

## ÉQUIPE

Direction	0,30 ETP
Chef de service	1,00 ETP
Secrétaire	0,48 ETP
Travailleurs sociaux	7,00 ETP
Adjoint d'économat	1,25 ETP
Agent d'accueil	1,00 ETP
<b>Total</b>	<b>11,03 ETP</b>

# ACTIVITÉS 2018

## Ménages

Couples avec enfants.....	56
Couples sans enfant.....	6
Isolés avec enfants.....	9
Isolés sans enfant.....	37
<b>Total.....</b>	<b>108</b>

## Personnes

Adultes.....	170
Enfants.....	130
<b>Total.....</b>	<b>300</b>

## Activité

Taux d'occupation : 96,25 %  
64 293 nuitées réalisées

## Flux

37 ménages admis / 123 personnes  
42 ménages sortis / 119 personnes

## Orientations des ménages à la sortie du dispositif

Solution individuelle.....	16
CHRS.....	5
H.U.A.S.....	5
Aide au retour volontaire.....	5
Accueil famille ou amis.....	4
Logement.....	2
Résidence sociale.....	2
Exclusion.....	2
Hébergement d'urgence.....	1

## Statuts des personnes suivies en 2017

Mineurs non concernés.....	120
Déboutés (dont 6 demandes de régularisation).....	71
Attentes réponse CNDA.....	33
Attentes réponse OFPRA.....	28
Statuts CNDA.....	21
Protections subsidiaires.....	20
Statuts OFPRA.....	6
Réexamen OFPRA.....	1

**66 ménages présents au 31 décembre 2018, soit 181 personnes**

<b>1</b>	<b>FOCUS LÉGISLATIF</b> .....	<b>2</b>
<b>2</b>	<b>L'ORGANISATION DU SERVICE</b> .....	<b>3</b>
2.1	Modalités d'accueil et de suivi .....	3
2.2	Accompagnement individuel et actions collectives .....	4
2.3	Configuration des sites d'hébergement .....	4
2.4	Expression des usagers.....	5
2.5	Outils de pilotage .....	6
2.6	Groupes d'analyse de pratique .....	6
<b>3</b>	<b>LES DONNÉES CHIFFRÉES</b> .....	<b>7</b>
3.1	Les provenances et nationalités .....	7
3.2	Configuration de l'accueil.....	10
3.3	Durée de séjour .....	11
3.4	Les dossiers.....	11
3.5	L'interprétariat .....	13
<b>4</b>	<b>STATUTS ET SORTIES</b> .....	<b>14</b>
4.1	Les réfugiés.....	14
4.2	Les protections subsidiaires .....	14
4.3	Les déboutés.....	15
4.4	Les régularisations .....	15
4.5	Les orientations.....	15
<b>5</b>	<b>RÉSULTATS DES QUESTIONNAIRES D'ÉVALUATION</b> .....	<b>16</b>
<b>6</b>	<b>CONCLUSION ET PERSPECTIVES 2019...</b> .....	<b>20</b>
<b>7</b>	<b>ANNEXES</b> .....	<b>22</b>
7.1	Fiches actions .....	22

# 1 FOCUS LÉGISLATIF

**En novembre 2016**, la réforme du droit d'asile a laissé un bilan très contrasté et qui n'a pas pu faire l'objet d'une évaluation globale.

**Le 12 juillet 2017**, un nouveau plan gouvernemental a annoncé plusieurs mesures tendant à « mieux maîtriser les flux migratoires tout en garantissant le droit d'asile » dans un contexte où le nombre de demandes déposées a augmenté de 16%. Ce plan comprenait 5 axes principaux :

- Agir aux plans européen et international pour mieux maîtriser les flux migratoires.
- Redonner sa pleine portée au droit d'asile en améliorant le traitement des demandes et les conditions d'accueil.
- Conduire une politique efficace.
- Lutter contre l'immigration irrégulière.
- Procéder à une refonte de la politique d'intégration et attirer davantage les talents et les compétences.

Nombre de nouvelles dispositions apparaissaient déjà comme restrictives pour la reconnaissance des besoins de protection des ménages et certaines ont engendré des répercussions sur la prise en charge des publics par le service.

Même si l'examen des situations doit être effectué dans un délai raisonnable, il n'en reste pas moins que l'accompagnement doit être aussi suffisant afin de garantir les droits élémentaires des personnes.

**Courant 2018**, après des dizaines d'heures de débats, les députés ont adopté en première lecture le projet de loi asile-immigration. **Le 10 septembre**, la loi « pour une immigration maîtrisée, un droit d'asile effectif et une intégration réussie » est parue au journal officiel. Cette loi poursuit trois objectifs prioritaires que sont :

- La réduction des délais d'instruction de la demande d'asile.
- Le renforcement de la lutte contre l'immigration irrégulière.
- L'amélioration de l'accueil des étrangers admis au séjour pour leurs compétences et leurs talents.

Certaines dispositions de la loi sont entrées en vigueur au lendemain de la publication de la loi au journal officiel. D'autres, principalement sur l'asile et la lutte contre l'immigration irrégulière entreront en vigueur au 1<sup>er</sup> janvier 2019. Celles concernant le séjour, la nationalité et l'intégration au 1<sup>er</sup> mars 2019.

Dans ce contexte de mouvance législative forte, le service est resté en veille permanente sur toute cette année de fonctionnement. Fin 2018, des groupes de travail ont été constitués pour appréhender au mieux les nouvelles orientations de cette loi. Ce travail continuera de manière plus accentuée sur 2019 grâce à la mise en œuvre d'un comité de pilotage transversal à l'ensemble du pôle asile.

Le constat est sans appel : une véritable course contre la montre dans la procédure de demande d'asile s'annonce. En effet, alors que le demandeur d'asile disposait jusqu'à présent de 120 jours pour déposer son dossier, désormais il n'aura plus que 90 jours pour le faire. De plus, un demandeur débouté par l'Office Français de Protection des Réfugiés et Apatrides (OFPRA) disposera ensuite de deux semaines, au lieu d'un mois, pour déposer son recours. Ces délais raccourcis impliqueront une adaptation et une forte réactivité des équipes pour continuer à garantir un accompagnement de qualité des demandeurs d'asile et ce, durant toute la procédure et à l'issue de la décision.

Outre la réduction du délai de recours devant la CNDA, de nombreuses autres interrogations animent le service : la digitalisation des réponses OFPRA, CNDA alors que la fracture numérique reste une réalité sociétale, la fin des conditions matérielles d'accueil à l'issue de la réponse négative OFPRA pour les procédures accélérées, etc...

## **2 L'ORGANISATION DU SERVICE**

### **2.1 Modalités d'accueil et de suivi**

L'accueil des demandeurs d'asile est assuré par un guichet unique régional (G.U.) réunissant les compétences de la Préfecture de région et de l'OFII\*, avec la particularité de la présence d'une antenne sur Nancy pour la Meurthe-et-Moselle.

Certaines prestations liées à l'accompagnement social et administratif sont réalisées par l'OFII (enregistrement sur le DNA\*, ouverture de droits à l'ADA\*...) mais aussi le traitement de l'hébergement et de l'orientation.

Dans les faits, chaque opérateur indique ses places disponibles sur le DNA et l'OFII (régional ou local), oriente les ménages en fonction de la configuration proposée mais aussi d'éléments associés à des adaptations conjoncturelles, l'accueil des personnes isolées par exemple.

En sus de ces éléments et cela dans un objectif de transparence et d'amélioration de notre qualité de service et d'accueil, un travail de recensement de nos logements et des prestations associées a été réalisé sur cette année 2018.

Des fiches établissements complémentaires permettent désormais d'identifier les différentes spécificités liées aux logements que nous proposons. Dans ces fiches, sont désormais indiqués les éléments suivants :

- Fourniture de linge de lit et de vaisselle.
- Possibilité de stationnement proche du logement.
- Proximité avec les hôpitaux et les commerces.
- Proximité d'accès aux transports en commun.
- Proximité avec les écoles.

Une fois orienté sur le dispositif, les demandeurs d'asile sont accueillis en gare par les travailleurs sociaux référents et orientés sur le logement qui leur est attribué le temps de leur demande d'asile.

Une visite du logement ainsi qu'un état des lieux d'entrée est réalisé. Les instructions liées aux fonctionnements techniques des appareils électroménagers, des modalités d'accès aux commerces, écoles, hôpitaux et pharmacie sont également des points abordés au moment de l'accueil.

Un livret d'accueil est également remis à la famille. Dans ce livret, sont disponibles les informations suivantes :

- Présentation de l'association.
- Présentation du CADA, contacts.
- Adresses et numéros de téléphone.
- Explication relative à la procédure de demande d'asile.
- Règlement de fonctionnement du CADA.
- La charte des droits et libertés de la personne accueillie.

- Le contrat de séjour signé par le demandeur d'asile et le responsable de service.

Cette phase d'accueil est un élément essentiel dans l'accompagnement social des publics. Elle permet de poser des bases solides facilitant la poursuite du travail engagé par l'équipe notamment dans le cadre de la procédure de demande d'asile.

L'instruction complète du dossier OFPRA/CNDA est alors assurée par les travailleurs sociaux du service. Chaque référent veille à l'envoi du dossier et du suivi de la demande (lettre d'enregistrement, complément de récit) et cela dans des délais contraints.

## **2.2 Accompagnement individuel et actions collectives**

L'équipe éducative recentrée autour de la procédure d'asile est composée de :

Six travailleurs sociaux affectés à la prise en charge individualisée des personnes ayant un dossier en cours auprès de l'OFPRA\* ou de la CNDA\* dont :

L'un de ces professionnels est affecté plus spécifiquement au secteur de Baccarat. Il est chargé du suivi administratif et technique, de l'accompagnement des ménages et des relations avec l'ensemble des partenaires sur le secteur de Baccarat avec le concours de la municipalité.

Une professionnelle chargée à mi-temps de :

- L'organisation et l'animation des entretiens de préparation des entretiens OFPRA et CNDA ainsi que de la veille juridique liée à la demande d'asile.
- La recherche documentaire géopolitique et la rédaction mensuelle d'un opuscule d'informations notamment liées à la loi asile 2018. La recherche d'informations spécifiques ou techniques sur demande des professionnels.

Un professionnel à temps plein spécialisé dans les « actions transversales »<sup>1</sup> assure quant à lui :

- La mise en place de cours d'apprentissage du français et l'inscription aux activités socioculturelles et sportives pour les adultes.
- L'inscription, le suivi des élèves, le soutien scolaire, les activités périscolaires, la programmation des CLSH durant les vacances d'été et des actions d'information avec les partenaires associatifs.
- La tenue de permanences sur les sites d'hébergement collectif favorisant les contacts avec le responsable ou le personnel sur place et les ménages pour la gestion du quotidien et les relais avec les travailleurs sociaux référents.

## **2.3 Configuration des sites d'hébergement**

Le service se doit d'offrir à chaque ménage accueilli des conditions convenables d'hébergement, pour lui permettre un quotidien digne et sécurisé (axe stratégique n°3 du projet de service).

En 2018, l'offre d'hébergement est composée de :

- 20 unités de vie au Foyer St Martin (LE PELICAN) à Maxéville.
- 5 studios au Foyer Jacques Cordier à Toul (AGAFAB).

---

<sup>1</sup> Fiches actions disponibles en annexes

- 38 appartements à Baccarat, Nancy, Malzéville, Maxéville et Vandoeuvre, du studio au T.5 en parc public et privé.

Des visites périodiques techniques sont organisées en résidence sociale par le travailleur social « actions transversales » avec le responsable de la structure et en appartements par les travailleurs sociaux référents.

L'état de l'équipement et du mobilier est vérifié. En fonction de l'importance des travaux, des interventions sont programmées et réalisées par les services techniques transversaux de l'association durant le séjour des ménages ou lors de période de transition (déménagement/emménagement d'une nouvelle famille). Enfin, il est à noter que l'offre d'hébergement a quelque peu évolué en cette fin d'année 2018 et en début d'année 2019. En effet, les projets de réhabilitation de la résidence Saint Martin n'ayant pas encore vu le jour, le bâtiment a continué de se dégrader au fil du temps. Ces dégradations significatives remettent en question la qualité d'accueil de nos publics.

Au vu de ces conditions de vie dégradées, le service a fait le choix de procéder à la résiliation de quelques chambres. Une priorité de relogement a été donnée aux femmes et enfants occupant la résidence. Des solutions alternatives telles que de la colocation dans des appartements de type T3/T4 pour les publics isolés sont à l'étude pour l'année 2019.

## 2.4 Expression des usagers

Comme le prévoit la loi 2002-2 rénovant l'action sociale et médico-sociale, le CADA s'est attaché à reconnaître l'usager comme acteur privilégié au cœur du dispositif.

Au delà du cadre législatif, la participation des publics accueillis appelés également « experts du vécu »<sup>2</sup> constitue un axe stratégique du projet d'établissement.

Il est important de noter que la personne n'est pas toujours en capacité d'exprimer ce qui est bon pour elle, l'expression à parfois besoin d'être accompagnée. En effet, il paraît nécessaire de faciliter la construction de la parole, souvent perçue comme un exercice difficile au sein d'une collectivité ou d'un groupe.

Cet objectif est d'autant plus difficile à atteindre si les publics ne sont pas francophones. Le CADA a donc dû faire preuve de souplesse, d'adaptation et d'ingéniosité dans cet exercice.

En 2018, de nombreux projets et travaux divers ont permis des temps d'échanges et de partage ainsi que le recueil de la parole des personnes :

- La fête des familles, les cours de français, l'éveil à la lecture, le projet d'échanges culinaires, l'atelier théâtre, l'atelier tri sélectif et visite du centre de valorisation des déchets<sup>3</sup> ont permis aux familles et personnes de se rencontrer, d'échanger, de partager et exprimer leurs compétences et leurs talents.
- Les questionnaires liés à l'apprentissage du français<sup>4</sup> ont pour objectif de mieux comprendre les besoins des personnes et de manière générale, d'améliorer l'accompagnement global

---

<sup>2</sup> Terme belge désignant les personnes en situation de pauvreté ou l'ayant été, terme employé par les services de la DRJSCS notamment dans le cadre des démarches participatives CRPA (Conseil régionaux pour les personnes accompagnées et accueillies)

<sup>3</sup> Voir annexe fiches actions ateliers collectifs

<sup>4</sup> Voir annexe questionnaire lié à l'apprentissage du français



proposé par le service. Les réponses de ce questionnaire sont soumises à l'anonymat et à la confidentialité.

- Les réunions d'expression. Celles-ci ont eu lieu les 07 et 09 février 2018 sur le site de la résidence sociale Saint Martin. Les familles, les interprètes, le directeur du foyer Saint Martin, le chef de service CADA ont permis des temps d'échanges autour du tabagisme actif et passif, le respect de l'intimité de tous, l'hygiène dans la collectivité.

## **2.5 Outils de pilotage**

Un dossier individuel est ouvert pour chaque personne dès son arrivée, celui-ci tendant de plus en plus à se numériser.

Plusieurs fichiers partagés permettent également la centralisation des informations favorisant ainsi la qualité et la continuité du service proposé. Ces fichiers comprennent des éléments factuels relatifs à la configuration de chaque ménage et les éléments caractéristiques de chaque membre composant l'unité familiale.

On y trouve également les items inhérents à la situation administrative propre à la demande d'asile ainsi que les dates d'ouverture de droits. Des informations complémentaires sur la vie antérieure à l'arrivée en France et les éléments de vulnérabilité sont également renseignées.

Enfin, un fichier Excel « imprimés » permet également de centraliser l'ensemble des documents liés à l'accès aux droits, notes sociales, fiches d'orientation et autre formulaire nécessaire à l'accompagnement social des familles. Cette base de données permet d'optimiser significativement le travail du référent social.

## **2.6 Groupes d'analyse de pratique**

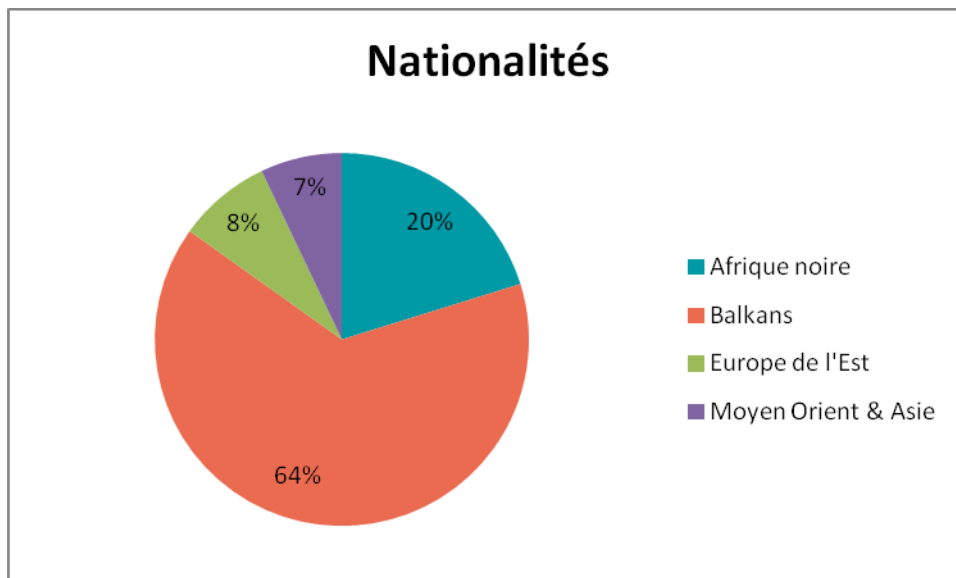
Les séances d'analyse des pratiques se sont poursuivies pour la cinquième année consécutive. Elles réunissent l'ensemble de l'équipe éducative avec le concours d'une intervenante qualifiée, docteur en Psychologie, Psychothérapeute, Psychanalyste.

L'objectif de ces séances est la confrontation des pratiques de chacun et la contribution collective à l'amélioration des prises en charge. Ces séquences mensuelles de 2 heures permettent de conforter et fédérer les acquis de l'expérience des professionnels tout en abordant aussi la prise de distance nécessaire à l'exercice de leurs missions.

### 3 LES DONNÉES CHIFFRÉES

#### 3.1 Les provenances et nationalités

Nationalités	Personnes
Albanaise	94
Serbe	39
Syrienne	32
Kosovar	24
Bosniaque	22
Afghane	13
Macédonienne	13
Arménienne	10
Soudanaise	7
Géorgienne	6
Sierra-Léonaise	6
Russe	5
Algérienne	5
Pakistanaise	4
Angolaise	3
Guinéenne	3
Nigériane	2
Ukrainienne	2
Gabonaise	2
Centrafricaine	1
Marocaine	1
Ivoirienne	1
Palestinienne	1
Iranienne	1
Congolaise	1
Egyptienne	1
Burkinabé	1
<b>Total</b>	<b>300</b>



**64% des personnes en demande d'asile prises en charge sur le CADA proviennent des Balkans.**

#### Focus sur l'Albanie :



L'Albanie est considérée comme pays sûr par l'Union Européenne. Pour autant, il est à noter que 31,3% des personnes accueillies et accompagnées par le CADA sur l'année 2018 proviennent de ce pays montagneux. Ce fort pourcentage rejoint les tendances nationales. En effet, selon les chiffres de l'OFPRA, l'Albanie a été le premier pays d'origine des demandeurs d'asile en 2017. Avec 7630 demandes répertoriées sur l'ensemble du territoire français soit une hausse de 66% par rapport aux années précédentes. Fuyant leur pays pour des raisons souvent économiques (salaire moyen de 350€/mois, taux de chômage = 33% en 2017 selon la banque mondiale), l'exode des albanais s'est d'autant accélérée à partir de 2010 et cela depuis que l'obligation de visa pour circuler dans l'espace Schengen a été levée. Depuis 2016, la multiplication des rapatriements par l'Allemagne a augmenté considérablement le nombre de demandeur d'asile albanais sur l'hexagone. Ces demandes sont classées principalement en procédure accélérée ce qui induit un temps d'instruction réduit. Pour autant, ces mouvements migratoires participent à l'embolie du dispositif puisque les déboutés refusent de quitter leur hébergement. L'Albanie est considérée comme pays sûr par l'Union Européenne.

**20% des personnes en demande d'asile prises en charge sur le CADA proviennent d'Afrique noire :**

**Focus sur le Soudan et l'Afghanistan :**



**L'arrivée des ressortissants soudanais et afghans reste stable encore sur l'année 2018 et représente 6,66% des demandes d'asile instruites par le service.**

Frappée par une guerre civile qui perdure depuis les années 1980, l'Afghanistan souffre de conflits persistants. Les talibans s'opposent aux partis pro-occidentaux menés notamment par les États Unis. La population civile, prise sous les feux de ce conflit, est contrainte de fuir. Toutes les activités du quotidien sont susceptibles de faire l'objet d'appréciation partisans et exposent donc chaque citoyen afghan au risque d'être supposé affilié à un camp et par conséquent, objet de menaces de mort et victime de violences (commerçant, enseignant - surtout d'école mixte ou de fille -, agriculteurs,...).

Les autorités ne contrôlent qu'une infime partie du territoire et ne sont pas mesure de protéger les citoyens.

Tout comme l'Afghanistan, le Soudan traverse une crise structurelle du fait d'une guerre civile perpétuelle qui s'enracine dans les rivalités politiques mettant en jeu d'ancestrales oppositions entre groupes ethniques.

D'origine ethnique, le conflit qui agite la région du Darfour, à l'ouest du Soudan, date de 1987 et s'est amplifié en février 2003. Le contrôle des ressources naturelles et les rivalités ethniques ont engendré un nettoyage ethnique sous couvert d'état de guerre civile permanent. Malgré l'annonce (en septembre 2016) de la fin du conflit au Darfour par les autorités soudanaises, la population y demeure dans l'insécurité permanente et le HCR\* s'alarme d'une prolifération des armes en circulation. Aussi, les demandeurs d'asile dénoncent une impossibilité d'accès à leurs droits du fait d'une justice ethnicisée.

Le Soudan du Sud (indépendant depuis le 09 juillet 2011) traverse également un conflit ethnique et politique, lié au déclin économique du pays et à la succession des chocs climatiques. Il en résulte des violences sexuelles généralisées et une incertitude alimentaire sous couvert d'une guerre civile qui a débuté en décembre 2013.

### 3.2 Configuration de l'accueil

L'agrément du service est de 183 places. Avec un taux d'occupation de 96,25%, ce sont 64.293 nuitées qui ont été proposées par le CADA.

Ce chiffre est en augmentation par rapport à l'année précédente (90,65%). Cette variation positive du taux d'occupation résulte d'une meilleure fluidité dans le DNA et cela grâce notamment à la réforme de l'asile qui a permis à l'OFII de « récupérer la main » sur les orientations.

Typologie des ménages pris en charge	2018			
	Ménages	Dont adultes	Dont enfants	Total personnes
Hommes isolés	32	32	-	32
Femmes isolées	5	5	-	5
Hommes avec enfant(s)	1	1	1	2
Femmes avec enfant(s)	8	8	12	20
Couples sans enfant	6	12	-	12
Couples avec enfant(s)	56	112	117	229
<b>Total ménages</b>	<b>108</b>	<b>170</b>	<b>130</b>	<b>300</b>

Dans le cadre d'une ouverture des capacités d'accueil aux personnes isolées demandée par la direction de l'asile, nous avons atteint le taux de 12% d'occupation sur l'année.

Nos capacités de chambres en résidence sociale et en studios nous ont permis de répondre à cette instruction. Il est à noter que ces logements sont de plus en plus difficiles à coopter. En effet, le parc locatif départemental est de plus en plus restreint sur des petites surfaces de logement.

Aussi en 2019, le CADA envisage la cooptation d'appartements qui pourront donner lieu à de la colocation.

En parallèle de l'accueil de personnes isolées, le service accueille toujours principalement des familles et ménages. Pour certains, leur situation médicale complexe nécessite une prise en charge particulière avec un logement proche des services de soins et de santé du territoire.

En tout, ce sont 39 personnes soit 13 % des publics accueillis par le CADA qui sont concernées par ces problématiques. Sur ces 39 personnes :

- 15 présentent des troubles somatiques tels que des tumeurs, hémiplésies, cancers, VIH, hépatites dont plusieurs situations concernant des enfants.
- 20 ont un suivi pour une maladie psychique.
- 4 présentent un handicap.

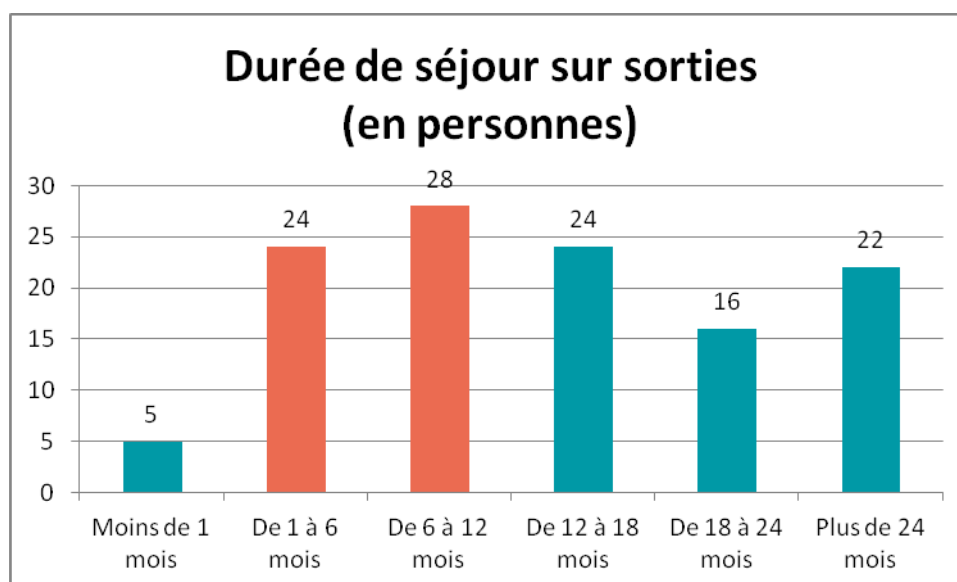
### 3.3 Durée de séjour

Les données ci-dessous rendent compte de la durée du séjour au départ des ménages, tous statuts confondus.

Chaque sortie dépend aussi des aléas que rencontrent les ménages tout au long de leur parcours (attente de convocation, report d'audience, désignation d'un avocat pour l'aide juridictionnelle).

Durée de séjour pour les personnes sorties 2018			
Nombre de journées réalisées	Personnes	Moyenne en jours	Moyenne en mois
<b>52 313</b>	<b>119</b>	<b>440</b>	<b>14</b>

Comme l'année précédente, la moyenne de prise en charge des personnes sorties en 2018 a une fois de plus diminuée de 2 mois. L'origine de cette baisse est liée à la réduction des temps de procédures visée par les réformes successives et la partie non négligeable des procédures accélérées des personnes provenant des « pays sûrs ».



### 3.4 Les dossiers

Le suivi des dossiers OFPRA et CNDA constitue la partie centrale de l'accompagnement administratif de l'équipe sociale. En parallèle de ce travail, la professionnelle chargée de la préparation aux convocations de l'OFPRA et de la CNDA, apporte une aide complémentaires aux personnes pour :

- Argumenter leur demande.
- Comprendre le sens des questions posées.
- Construire et structurer leur intervention sur la base des conditions de déroulement des entretiens.

En 2018, 5 ménages ont obtenu une réponse positive de l'OFPRA (contre 15 l'année précédente).

15 ménages ont obtenu une réponse CNDA favorable contre 14 l'année précédente.

Statuts 2018	Accords 2018	Accords 2017
OFPRA	5	15
CNDA	15	14
<b>Total</b>	<b>20</b>	<b>29</b>
<b>TOTAL DOSSIERS DÉPOSÉS</b>	<b>99</b>	<b>85</b>

Les ménages ayant obtenu un statut de réfugié sont Afghans, Albanais, Géorgiens, Kosovars, Pakistanais, Serbes, Sierra-Léonais et Soudanais.

99 dossiers ont été déposés (54 à l'OFPRA et 45 à la CNDA). Cela comprend les dossiers qui ont obtenu une réponse positive ou négative et ceux encore en attente de réponse.

Une fois encore, nous pouvons comparer les délais d'instruction des dossiers OFPRA et CNDA avec les chiffres nationaux.

- Pour l'OFPRA, le nombre de dossiers instruits par le service fait apparaître un délai de 4 mois. Ce délai est identique à la moyenne des délais nationaux. Il est important de souligner que l'objectif fixé sur 2018 était de 2 mois.
- Pour la CNDA, le délai pour les ménages du service est de 5 mois quant la moyenne nationale, elle est d'un peu plus de 6 mois.

Ces chiffres sont à apprécier de manière globale, sans tenir compte des distinctions de nationalité, de la nature des procédures (normale ou accélérée) et de la gestion des dossiers en formation collégiale ou par un juge unique pour la CNDA.

### 3.5 L'interprétariat

Le service fonctionne toujours avec son propre réseau de partenaires, particulièrement en russe, arménien, serbo-croate, turque, albanais, arabe et afghan.

Sur la base des bons d'intervention qui permettent de ventiler les factures en fonction des différentes thématiques, nous notons une forte augmentation des documents traduits.

Actes d'interprétariat – Traduction	Demande d'asile	Vie quotidienne	Santé	Actions collectives	Aspect institutionnel	Totaux
Nombre de pages	285	7	2	-	30	324
<b>Coût</b>	<b>8.850 €</b>	<b>215 €</b>	<b>50 €</b>	-	<b>945 €</b>	<b>10.060 €</b>
Nombres d'heures	180	38	22	17	19	276
<b>Coût</b>	<b>6.583 €</b>	<b>1.492 €</b>	<b>818 €</b>	<b>659 €</b>	<b>772 €</b>	<b>10.324 €</b>
Nombres d'unités téléphoniques	493	250	39	74	69	925
<b>Coût</b>	<b>13.609 €</b>	<b>6.205 €</b>	<b>746 €</b>	<b>1.866 €</b>	<b>1.904 €</b>	<b>24.330 €</b>
<b>Totaux coût</b>	<b>29.042 €</b>	<b>7.912 €</b>	<b>1.614 €</b>	<b>2.525 €</b>	<b>3.621 €</b>	<b>44.714 €</b>

La demande d'asile comprend l'accueil, la préparation OFPRA – CNDA, la traduction de documents et la gestion de la sortie.

La vie quotidienne comprend la scolarité, les droits administratifs (accès et maintien), l'hébergement et les entretiens de recadrage.

La santé comprend l'accompagnement des ménages pour des rendez-vous importants avec des médecins et la traduction des carnets de vaccination.

Les actions collectives concernent les loisirs, le soutien scolaire, l'apprentissage du français, l'information des usagers, etc...

L'aspect institutionnel concerne les entretiens avec le chef de service (aux différentes étapes de la procédure).

La plupart des frais occasionnés par la procédure d'asile et le quotidien sont pris en charge par le service hormis les rappels au respect des règles et des prestations pour les déboutés.

Le coût total de cette année est en légère augmentation (+2.150€).

L'utilisation de l'interprétariat téléphonique est en nette augmentation par rapport à l'utilisation de l'interprétariat physique.



## 4 STATUTS ET SORTIES

Les tendances de cette année 2018 par rapport à celle de l'année précédente trouvent leurs explications d'une part dans l'augmentation du nombre de ménages déboutés (71 personnes déboutées contre 43 l'année précédente) et la baisse de l'obtention des statuts et d'autre part dans l'arrêt des transferts vers le dispositif d'hébergement d'urgence.

Nature des statuts sur présents au CADA en 2018	Nombre	Pourcentage
Déboutés de la demande d'asile <i>(- dont 6 demandes de régularisation santé)</i>	71	39,44%
Attente réponse CNDA	33	18,33%
Attente réponse OFPRA	28	15,56%
Statuts CNDA	21	11,67%
Protection subsidiaire	20	11,11%
Statuts OFPRA	6	3,33%
Réexamen OFPRA	1	0,56%
<b>Total (accompagnés de 120 mineurs)</b>	<b>180</b>	<b>100%</b>

### 4.1 Les réfugiés

Pour rappel, la qualité de réfugié est reconnue, au titre de la Convention de Genève, à toute personne dont les craintes de persécution reposent sur l'un des motifs suivants : appartenance à un groupe ethnique ou religieux, à un groupe social particulier (caractéristiques communes, orientation sexuelle, particularités physiques...).

Les personnes l'obtenant entrent dans le dispositif de droit commun, c'est-à-dire qu'elles peuvent bénéficier de droits sociaux (Revenu de Solidarité Active (RSA), allocations familiales, allocations logement).

L'accès à l'autonomie financière et locative est assez rapide, en moyenne, 2/4 mois pour bénéficier du RSA et quelques mois supplémentaires pour obtenir et accéder à un logement.

En 2018, 27 personnes (6 en OFPRA et 21 en CNDA) ont obtenu ce statut, 15 personnes sont sorties du service pour accéder à un logement/hébergement de droit commun.

### 4.2 Les protections subsidiaires

En cas de protection subsidiaire, le demandeur d'asile (ne relevant pas de la Convention de Genève) doit établir devant l'OFPRA (ou la CNDA) qu'il est exposé dans son pays à l'une des menaces graves suivantes :

- La peine de mort ou le risque d'exécution.

- La torture, des peines ou traitements inhumains ou dégradants.
- Une menace grave contre sa vie résultant d'un conflit armé.

En 2018, 20 personnes ont obtenu cette protection et 11 ont quitté le service pour accéder à un logement/hébergement de droit commun.

### **4.3 Les déboutés**

Les personnes déboutées de la demande d'asile ont un délai d'un mois après réception du courrier de la CNDA pour quitter le logement mis à leur disposition. Ce délai leur est notifié lors d'un entretien formalisé avec le chef de service.

71 personnes ont été déboutées de leur demande d'asile en 2018 (+28 par rapport à 2017) dont 37 sorties (sans compter les enfants).

### **4.4 Les régularisations**

Sur ces 71 déboutés, 6 personnes ont déposé une demande de régularisation pour raison médicale. 2 personnes ont quitté le service.

Il est important de rappeler que l'autorisation provisoire de séjour sur le territoire français à toute demande à titre humanitaire ou exceptionnelle pour des personnes déjà déboutées du droit d'asile est au pouvoir discrétionnaire du préfet.

Dans cette démarche, il faudra donc veiller à faire valoir :

- Les motifs personnels de la demande.
- L'argumentation liée aux activités d'insertion.
- Les risques encourus en cas de retour.

Le droit au séjour pour raison médicale est aussi garanti par la loi à la personne malade qui remplit les conditions médicales suivantes :

- Risquer des conséquences graves pour sa santé en cas de défaut de prise en charge médicale.
- Risquer de ne pas avoir les soins appropriés dans son pays d'origine.

Après étude du dossier par un médecin de l'ARS (Agence Régionale de Santé), la régularisation peut être de 6 mois renouvelables une fois, ou d'un an ; chaque année le dossier est à nouveau étudié selon les mêmes modalités.

### **4.5 Les orientations**

Pour les personnes ayant obtenues un statut ou une protection subsidiaire, le critère de l'autonomie est appréciée. L'orientation du ménage ou de la personne dépendra également de sa situation sociale, composition familiale et situation financière.

À la marge, certains ménages sans statuts souhaitant rester sur le territoire ont trouvé une solution personnelle dans leur réseau proche.

Orientation à la sortie du CADA	2018	
	Ménages	Personnes
Départ volontaire, solution individuelle	16	52
C.H.R.S.*	5	10
Aide au retour volontaire	5	21
H.U.A.S	5	16
Accueil famille ou amis	4	5
Logement (Avec accompagnement RR ou non)	2	6
Résidence sociale	2	2
Exclusion	2	4
Hébergement d'urgence	1	3
<b>Total</b>	<b>42</b>	<b>119</b>
<b>Encore suivi au 31 décembre</b>	<b>66</b>	<b>181</b>

Les sorties vers le logement et les structures d'accompagnement concernent les ménages ayant obtenu une protection ou un statut.

Les départs volontaires concernent principalement des personnes déboutées de la demande d'asile qui ont trouvé des solutions individuelles par le biais de leur réseau.

## 5 RÉSULTATS DES QUESTIONNAIRES D'ÉVALUATION

Les usagers sont sollicités à leur arrivée et six mois plus tard, sur les thématiques suivantes :

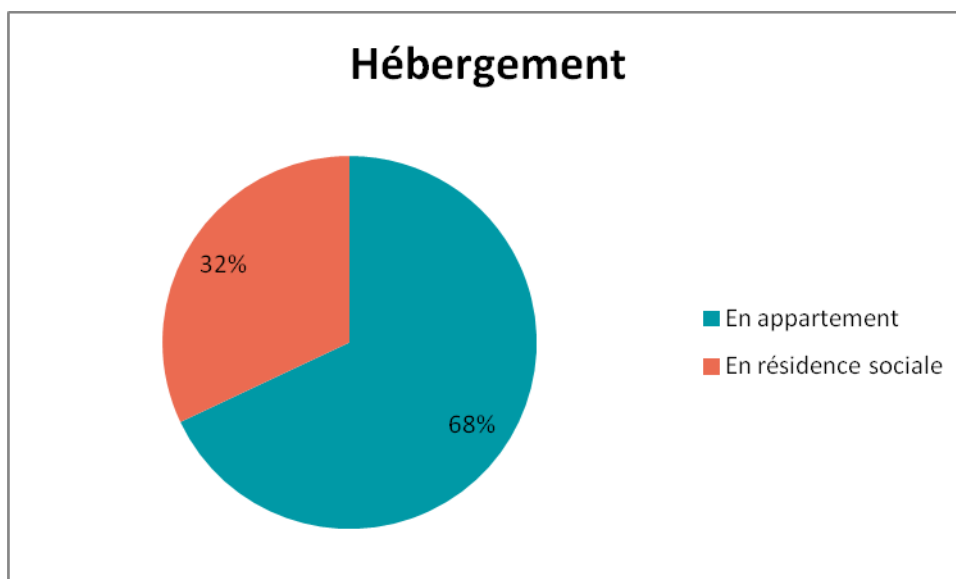
- Être acteur dans son parcours d'intégration.
- L'aide au retour volontaire.
- L'installation dans un nouvel environnement social.

Les résultats des enquêtes sont présentés ci-après.

Après quelques années de fonctionnement avec la même mouture, l'équipe a réactualisé ce document courant de l'année 2018 et mise en œuvre en juillet 2018.

Ainsi, les résultats de l'enquête à analyser s'appuient sur un retour de 25 questionnaires à l'arrivée, le 2<sup>ème</sup> passage n'ayant pas atteint les 6 mois au 31/12/2018.

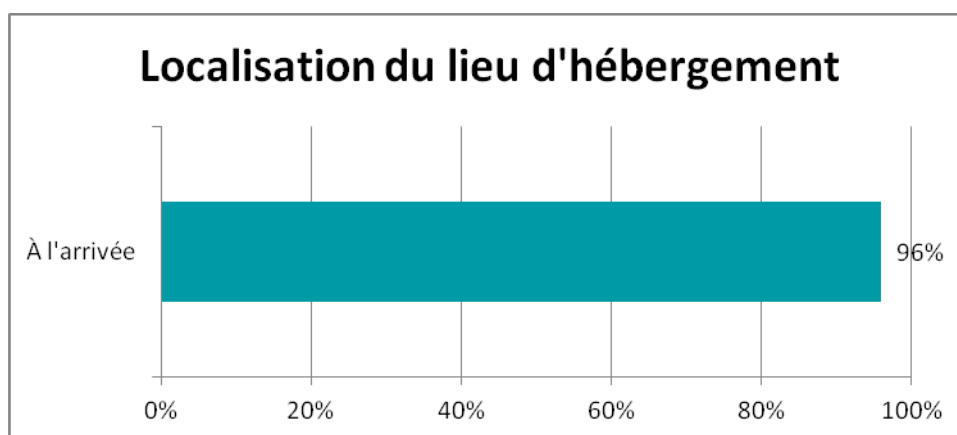
- Êtes-vous actuellement hébergés :



68% des personnes accueillies sur le dispositif bénéficie d'un appartement autonome plus communément appelé dans le jargon « logement en diffus ». Ces logements favorisent l'autonomie et l'insertion sociale des publics au sein de la société civile.

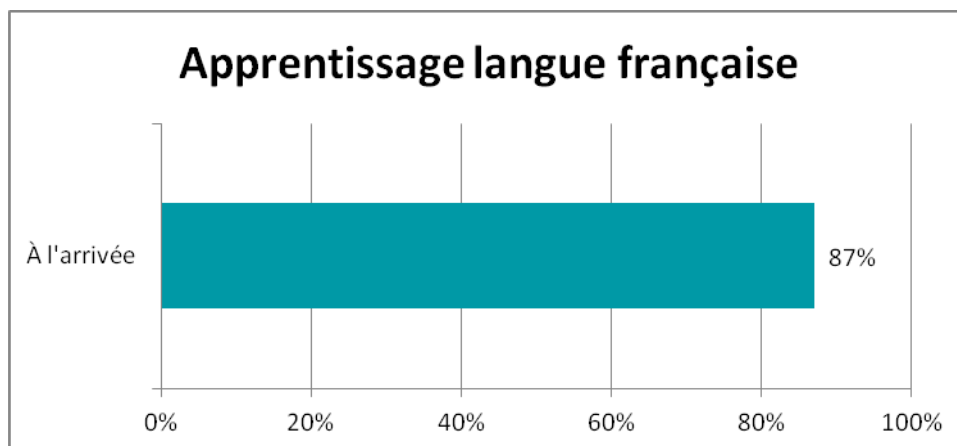
Pour autant, dans certaines situations, ces logements autonomes peuvent engendrer certaines difficultés comme pour exemple un sentiment d'isolement. L'accueil en structure semi-collective tel que celui proposé par la résidence sociale constitue donc une solution d'hébergement des publics favorisant ainsi l'échange entre les publics.

- Selon vous la localisation de votre lieu d'hébergement par rapport aux infrastructures administratives (mairie, préfecture, écoles), médicales (docteur, hôpital) et associatives (cours de français, activités) vous convient-elle ?



Les sites d'hébergement sont essentiellement situés en zone urbaine (Nancy, Toul, Maxéville, Malzéville, Vandoeuvre)... et Baccarat.

- Apprenez-vous la langue française ?

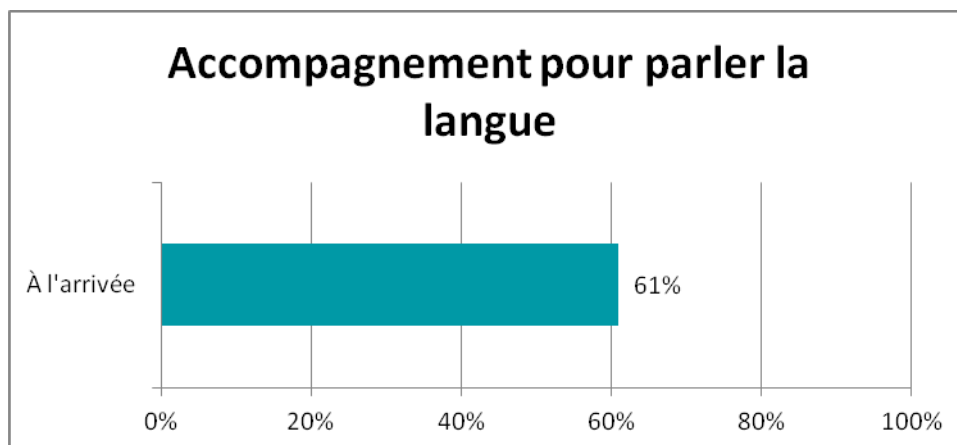


87% des personnes ont été préalablement mobilisées sur des cours de français. Ces cours sont également proposés par le CADA dans le cadre des actions collectives ou par des partenaires associatifs intervenant sur les territoires.

Les inscriptions se font sur la base du volontariat. Ce choix permet des échanges plus constructifs et contribue à une nouvelle dynamique entre les participants.

La remise de dictionnaires scolaires pour les enfants s'est poursuivie encore cette année. Cette initiative de l'équipe vient conforter l'importance de la maîtrise de la langue auprès des ménages.<sup>5</sup>

- Vous faites-vous accompagner par une personne qui parle le français pour vous faire comprendre ?

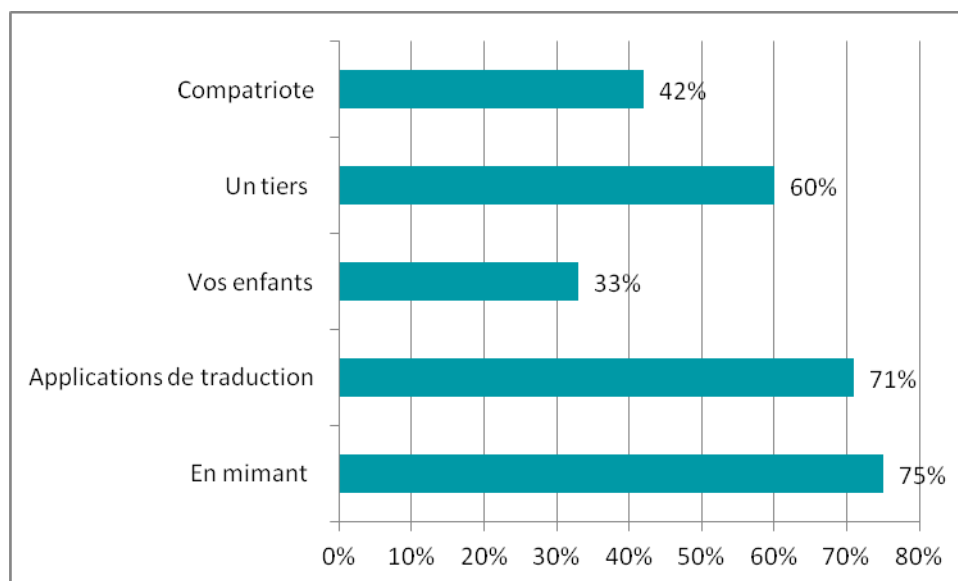


61% des personnes interrogées déclarent se faire accompagner par des tiers pour se faire comprendre.

---

<sup>5</sup> Voir fiche action en annexes

- Comment vous faites-vous comprendre ?

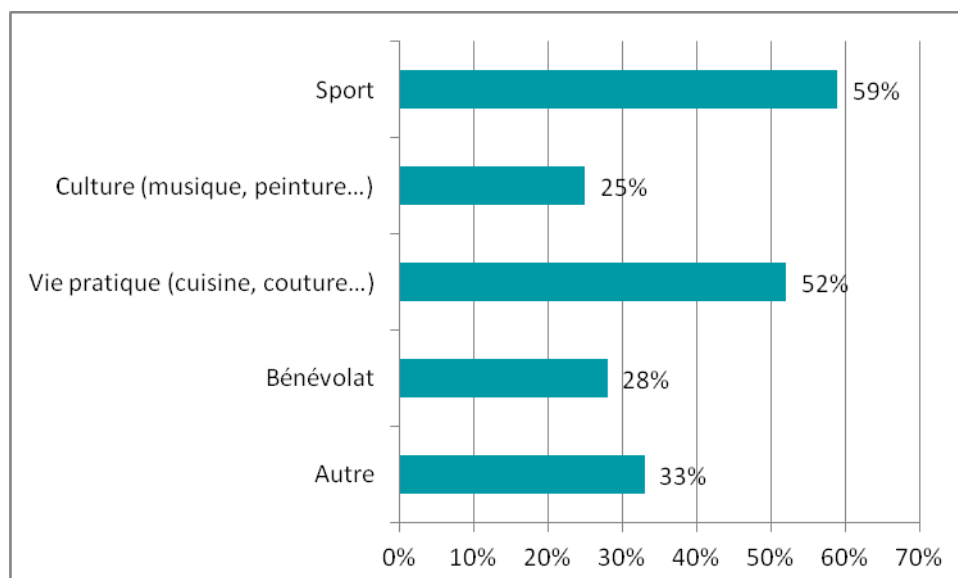


La compréhension de la langue passe par plusieurs biais et notamment par des solutions alternatives telles que précitées.

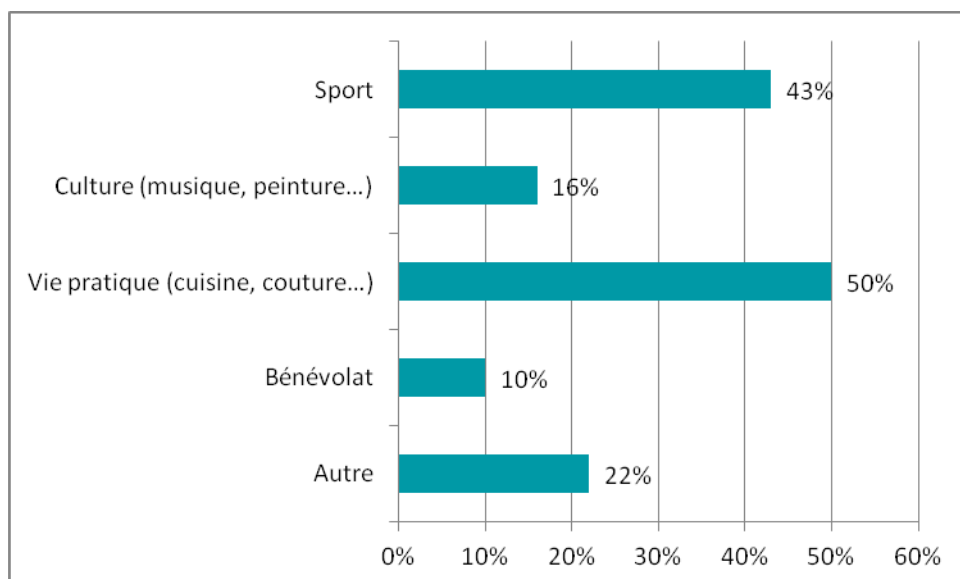
Les inscriptions se font sur la base du volontariat. Ce choix permet des échanges plus constructifs et contribue à une nouvelle dynamique entre les participants.

La remise de dictionnaires scolaires pour les enfants s'est poursuivie encore cette année. Cette initiative de l'équipe vient conforter l'importance de la maîtrise de la langue auprès des ménages.

- Pratiquez-vous les activités suivantes dans votre pays d'origine ?



## Pratiquez-vous Ces activités en France ?



Majoritairement, les personnes déclarent pratiquer une activité sportive ainsi que des activités manuelles telles que la couture, la cuisine. Peu de ces publics ont accès à des activités culturelles ou ont pu s'inscrire dans une démarche de bénévolat. Cette tendance se confirme de la même manière en France.

Il sera intéressant de pouvoir analyser les résultats de cette enquête à 6 mois pour identifier l'influence des actions collectives menées par le service.

## 6 CONCLUSION ET PERSPECTIVES 2019...

Dans le prolongement des années antérieures, le dispositif Centre d'Accueil pour Demandeur d'Asile s'est inscrit dans un travail de collaboration avec les partenaires du territoire, les collectivités, les institutions, les opérateurs locaux, les associations caritative. Fort de ce partenariat, le CADA a pu travailler activement à la réalisation de projets divers et variés correspondant aux besoins des publics qu'il accompagne.

Les cours de français, le soutien scolaire, les temps d'éveil à la lecture, l'accès à des activités culturelles, les projets culinaires en lien avec les étudiants de Sciences Politiques, les ateliers Théâtre et Langue, les ateliers Tri Sélectif ainsi que les ateliers les petits débrouillards sont autant d'actions qui ont permis au public accueilli de se retrouver, partager, échanger, apprendre.

Ces activités ponctuées par des temps festifs de rassemblement autour de spécialités culinaires (fête des familles entre autre) ont permis au service de travailler l'accompagnement social sous une autre forme. Le groupe formé devient alors un catalyseur d'énergie, d'envie où le lien avec le travailleur social se renforce et se transforme parfois.

Après plusieurs années passées en qualité de chef de service, le départ de Thierry WALQUEVIS a également marqué significativement cette année de fonctionnement. Salarié connu et reconnu pour sa rigueur, son écoute active et son engagement auprès des demandeurs d'asile, celui-ci s'est investi dans son travail et n'a pas hésité à faciliter la prise de poste de son successeur. Ce rapport d'activité souligne toute son implication et celle de l'ensemble de l'équipe sur cette année d'exercice. Charline TROUILLET nouvelle cheffe de service l'a remplacé sur ses fonctions à compter du 05 novembre 2018.

Cette activité 2018 n'aurait évidemment pu se dérouler sans le travail, la vigueur et le dynamisme de l'équipe composée d'éducateurs spécialisés, assistantes sociales et personnels administratifs. Cette équipe stable et expérimentée trouve son énergie dans l'intérêt et l'engagement qu'elle porte au public issu de la demande d'asile. Intégré au nouveau pôle asile créé en avril 2018, le CADA a également participé à des travaux plus généraux portant sur la nouvelle loi ainsi qu'à d'autres projets plus spécifiques à la prise en charge des publics. Les débats autour de la loi portant sur l'asile et la lutte contre l'immigration irrégulière sortie le 10 septembre au JO ont imposé au service et au pôle de manière plus globale, un travail important de veille, de temps communs, de création de supports de travail.

Ces temps de travail perdureront sur l'année 2019 avec la création spécifique d'un comité de pilotage transversal à l'ensemble du pôle. Celui-ci fera l'objet de réflexions globales, de formations qui auront pour objectif de donner lieu à des préconisations concrètes, à des pistes de travail permettant de maintenir la qualité d'accompagnement des services.

Appelées plus communément punaises de lit, les cimex lectularius envahissent peu à peu les logements que nous mettons à disposition des personnes. Véritable fléau que l'on retrouve essentiellement dans les climats tempérés, l'éradication des punaises nécessite des protocoles complexes, longs et fastidieux pour les équipes. Ce sujet fera l'objet d'un travail de fond transversal au pôle asile. Le comité de pilotage constitué s'attachera à travailler sur un protocole spécifique au pôle asile prenant en compte la spécificité du public allophone et mettant également en exergue des actions de prévention.

Travailler le sujet de la parentalité sera également un des objectifs 2019. En effet, cette question reste entière dans notre secteur d'intervention. Pour cause, celle-ci peut constituer une difficulté notoire notamment lorsque que les parents sont confrontés à un processus d'exil traumatisant. Être en exil, c'est se mettre en conflit avec son héritage culturel, fuir un régime politique ou des conflits armés, fuir des événements familiaux qui imposent parfois de rompre en partie avec cette unité familiale. Pour certains, les enfants ont dû rester dans le pays d'origine, pour d'autres les enfants sont nés là bas et ont dû être arrachés à leurs racines.

Dans ce contexte difficile, la parentalité doit pouvoir s'exprimer et parfois être accompagnée. Encore un défi qui devra être relevé sur cette nouvelle année qui s'amorce.

Enfin, la question de la participation des personnes les plus vulnérables aux politiques qui les concernent est devenue dans plusieurs pays de l'Union Européenne un principe fondamental qui concourt à une meilleure efficacité des politiques publiques de solidarité et de lutte contre les exclusions. En France, après la loi 2002/2, c'est le plan pluriannuel de lutte contre la pauvreté et pour l'inclusion et la loi ALUR qui réaffirment successivement ce principe. Mettre les personnes accompagnées au cœur des dispositifs est un moyen de développer leur pouvoir d'agir. En ce sens, le CADA s'est toujours attaché à développer la participation de ces publics et recueillir leur parole. Afin d'aller plus loin et permettre à nos publics de s'engager dans une participation plus globale, le pôle souhaite se mobiliser sur de nouvelles instances participatives telles que le Conseil Régional Pour les Personnes Accueillies et Accompagnées Grand Est. Une première réunion prévue le 28 mars 2019 permettra de présenter ce dispositif et tenter de construire la participation active des publics allophones.



## **7 ANNEXES**

### **7.1 Fiches actions**

- Apprentissage du français
- Soutien scolaire
- Scolarisation
- Accès à la culture
- Vacances scolaires
- Ateliers interculturels
- Fête des familles
- Éveil à la lecture
- Un projet d'échanges culinaires avec l'association SPRH
- Atelier théâtre et langues
- Atelier tri sélectif et visite du centre de valorisation des déchets
- Atelier Association Les P'tits Débrouillards

## APPRENTISSAGE DU FRANÇAIS

Activité : -----  
Enseignement de cours.

Objectifs : -----  
Permettre aux adultes d'accéder à l'apprentissage de la langue dès leur arrivée au service. Faciliter l'intégration en France. Satisfaire aux règles de fonctionnement du CADA.

Partenaires : -----  
Bénévoles pour les cours individuels sur sites. Associations pour les cours collectifs : ALAFA, La Clairière, Réponse, Armée du Salut, La Croix Rouge, Femmes Relais.

Public : -----  
Adultes.

Lieu : -----  
Au CADA et au Foyer Saint Martin. Dans les locaux des associations partenaires sur Nancy, Toul, et Vandoeuvre.

Durée : -----  
Les apprenants bénéficient de 2 fois 2 heures par semaine. Chaque bénévole sur site intervient 2 heures par semaine.

Coût : -----  
Les adhésions annuelles sont réglées par les familles et remboursées en fin d'année sous condition de présence. Pour les apprenants devant utiliser les transports en commun, l'ARS rembourse les déplacements.

Commentaires : -----  
L'apprentissage du français fait partie intégrante de l'accompagnement des familles. Un contrat d'engagement contractualise la mobilisation des adultes pour ces séquences d'apprentissage. Les cours sur les sites d'hébergement sont destinés aux personnes ayant des problèmes médicaux ou aux mères seules.

Durant l'année scolaire 2017-2018, afin de faire bénéficier des cours de français au public du CADA, nous avons sollicité les associations partenaires suivantes : ALAFA (Association Loraine d'Amitié Franco-Arabe) la Croix Rouge, Centre Social la Clairière, Buisson Ardent, Association(?), Armée du Salut et Femmes Relai à Toul. Les orientations ont été faites sur la base du contrat d'engagement du CADA qui prévoit, entre autres, le paiement préalable par l'utilisateur d'une adhésion à l'association proposant des cours de français. Conformément à ce contrat d'engagement, le CADA rembourse les frais de transport de l'utilisateur. Lorsque l'utilisateur a réalisé un taux de présence aux cours de français à hauteur de 80%, le CADA lui rembourse le montant total de son adhésion annuelle. Cette année nous n'avons pas pu évaluer de manière exhaustive l'ensemble de séances effectuées par les usagers ceci du fait du nombre important d'arrêt de cours occasionné par la sortie du dispositif des personnes en fin de procédure. Le taux de présence réalisé se présente comme suit :

- Sur les cinq personnes orientées vers la Clairière, deux ont réalisé 100% de présences et les trois autres ont réalisé plus de 80%.
- Sur les onze personnes orientées vers l'ALAFA, cinq ont effectué plus de 80% de présences.
- Sur quinze personnes orientées vers la Croix Rouge, trois ont effectué au moins 80% de présences.

Durant la même année des cours dits transitoires sur site ont également été proposés pour les personnes arrivant en cours d'année scolaire et n'obtenant pas de place dans les associations partenaires. Animés par deux bénévoles du CADA, ces cours ont été mis en place de février à juin à destination d'un groupe de dix personnes qui avait bénéficié de deux séances de deux heures hebdomadaires.

Des cours individuels ont été également proposés aux personnes ayant de problème de santé ou de mobilité. Ces cours ont concerné pour l'essentiel des femmes ayant des enfants en bas âge et celles présentant des problématiques de santé importante. Quatre bénévoles ont pu assurer des cours individuels à domicile.

Face à l'augmentation croissante du nombre de personnes en procédure accélérée accueillies par le service, aux difficultés d'orientation des personnes en cours d'année scolaire vers les associations traditionnelles proposant des cours de français, la recherche de nouveaux partenaires nous semble indispensable. Partant de ce constat, nous avons amorcé, cette année 2019, avec l'association des étudiants de sciences po, un partenariat autour notamment de l'enseignement du français au public du CADA. Pour ce faire, une convention tripartite a été conclue entre le CADA, l'association des étudiants des sciences po dénommée SPRH (Sciences Po Refugee Help) et la Croix Rouge. Des cours animés par les étudiants dans les locaux de la Croix Rouge et à destination du public du CADA ont été assurés tout au long de cette année scolaire.

## SOUTIEN SCOLAIRE

Activité : -----  
Accompagnement individuel ou collectif dans la réalisation du travail scolaire.

Objectifs : -----  
Permettre à l'enfant d'avoir un interlocuteur privilégié qui réponde à ses demandes, notamment celles liées à la compréhension du français.

Partenaires : -----  
Éducation Nationale, Réponse à Vandoeuvre, La Clairière sur Nancy, Bénévoles de l'ARS.

Public : -----  
Enfants primo-arrivants scolarisés, du primaire au lycée.

Lieu : -----  
Au domicile des parents ou dans les locaux des associations de quartier.

Durée : -----  
2 heures par semaine, à domicile. 2 heures minimum par semaine, dans les associations. Tout au long de l'année scolaire.

Coût : -----  
Gratuit. Pour certaines associations, les parents règlent une adhésion.

Commentaires : -----  
Tous les enfants scolarisés ne bénéficient pas d'un accompagnement. Nous répondons aux situations qui nécessitent le plus d'attention. L'orientation vers les associations permet un accompagnement collectif. Un bénévole s'occupe de 3 à 5 enfants pour permettre un suivi similaire à celui pratiqué à domicile. Des activités à visée ludique et culturelle sont également proposées (sorties médiathèque, informatique, aquarium...). Pendant l'année 2018, plusieurs cours de soutien scolaire à domicile ont été mis en place. Les enfants étaient en majorité non francophones et scolarisés sur les dispositifs UPE2A (Unité Pédagogique pour Élèves Allophones). Des bénévoles ont apporté auprès de ceux-ci un soutien pour la compréhension du français langue étrangère. Les bénévoles étaient tous des étudiants en sciences de l'éducation, sociologie, histoire, psychologie et en école de sciences po. Après la prise en charge d'un élève, nous assurons une mise en relation entre le bénévole et l'enseignant pour permettre une bonne coopération.

Soutien scolaire collectif : -----

Des séquences de soutien scolaire collectif animées par trois étudiantes ont été également mises en place dans les locaux de l'association Réponse à Vandoeuve à destination des enfants des familles accueillies sur ce territoire. Cette activité a été réalisée entre novembre et juin 2018. Au total six collégiens ont pu bénéficier de cette action les vendredis de 16h30 à 18h00.

Soutien scolaire individuel : -----

Des temps de soutien scolaire individuel à domicile ont été également organisés en direction des élèves du primaire, collège et Lycée. Cela a été effectué auprès de sept élèves de primaire, trois collégiens et une lycéenne.

## SCOLARISATION

Activité : -----  
Inscription et suivi de la scolarité des enfants.

Objectifs : -----  
Respecter la législation propre à l'obligation scolaire. Permettre à l'enfant d'intégrer, dans les meilleures conditions, le système scolaire français. Effectuer un travail de médiation entre les familles et l'institution scolaire. Apporter un soutien spécifique aux enfants et aux parents pendant la scolarité.

Partenaires : -----  
Éducation Nationale, intervenants des écoles maternelles, primaires, collèges et lycées.

Public : -----  
Parents et enfants primo-arrivants scolarisés, de la maternelle au lycée.

Lieu : -----  
Établissements scolaires dont dépendent les lieux de résidence.

Durée : -----  
Inscription : chaque fois qu'un enfant en âge d'être scolarisé est accueilli.  
Suivi : à la carte, tout au long de l'année.

Coût : -----  
Intégré dans l'activité du travailleur social chargé des actions collectives.

Commentaires : -----  
La barrière de la langue et la méconnaissance du système scolaire français sont des obstacles à l'investissement des parents. Le rôle de médiateur assuré par le travailleur social est primordial pour les aider à s'impliquer dans la vie scolaire de leur(s) enfant(s).

Nous avons poursuivi les démarches de scolarisation des enfants des familles primo-arrivantes et facilité la relation famille/école à travers différentes rencontres de concertation, régulation, bilan auxquels nous avons été étroitement associés. Nos relations avec les différents établissements scolaires où sont scolarisés les enfants des familles accueillies sont bonnes. Il convient de souligner que ce partenariat est très apprécié par les responsables d'établissements.

## ACCÈS A LA CULTURE

Activité : -----  
Accès aux activités de loisirs, sportives et culturelles.

Objectifs : -----  
Permettre l'intégration des enfants et des adultes dans le tissu associatif environnant.

Partenaires : -----  
MJC, Centre Culturel, Mairie, Associations, Conseil Général...

Public : -----  
Enfants et adultes.

Lieu : -----  
Sur l'ensemble des communes concernées par les lieux d'hébergement.

Durée : -----  
Toute l'année.

Coût : -----  
Gratuité ou tarif en vigueur dans les différentes MJC, associations...

Commentaires : -----  
Ces activités ont une incidence notable sur l'intégration du public dans son environnement social. Dans un contexte où la priorité est souvent liée au suivi administratif, les activités culturelles et sportives ne sont pas pour autant négligées. Leur financement s'effectue par le biais d'aides institutionnelles ou d'une avance par l'ARS. Cette seconde option de règlement est toujours utilisée pour faire aboutir un projet, les budgets des aides financières s'amenuisant d'année en année. De plus, les arrivées en cours d'année ne correspondent pas forcément au calendrier des disponibilités budgétaires.

Quelques enfants du territoire de Vandoeuvre et Maxéville ont été inscrits à des activités de loisirs et sportives ceci grâce notamment aux dispositifs d'aides aux loisirs de ces deux communes. Ces activités pratiquées étaient : Judo, Danse Orientale, Football, cours de violon, cours de chant (Chorale des enfants du Monde).

Nous avons orienté deux adultes vers le dispositif Tremplin Sport pour la pratique de la Gym douce et la natation. Ouvert aux personnes bénéficiant d'un minima social, ce dispositif a pour objectif de favoriser l'inclusion sociale par la pratique d'une activité sportive. Il porte également un intérêt singulier à la dimension sanitaire.

## VACANCES SCOLAIRES

Activité : -----  
Organisation des vacances d'été (juillet et août).

Objectifs : -----  
Proposer aux enfants des animations de loisirs encadrées.

Partenaires : -----  
MJC, Centres Culturels, Mairies.

Public : -----  
Les enfants de 3 à 17 ans.

Lieu : -----  
Dans les centres de loisirs dont dépendent les lieux d'hébergement des familles.

Durée : -----  
Un mois par enfant.

Coût : -----  
Tarifs appliqués par les différents Centres de Loisirs. Une participation de 1,50 euro par jour et par enfant est demandée aux familles et le restant est réglé par le service.

Commentaires : -----  
Il s'agit de proposer aux enfants des loisirs de proximité durant les grandes vacances. Les lieux d'hébergement n'ayant pas été conçus à l'origine pour ce genre d'activités, il est important que chaque enfant puisse trouver un environnement propice à son épanouissement. Les vacances d'été sont aussi un temps où l'apprentissage du français et la socialisation restent d'actualité.

Nous avons poursuivi l'orientation des enfants vers les différents CLSH\*. Plusieurs enfants ont bénéficié de séjour au centre aéré durant les vacances d'été. Au total 14 enfants ont bénéficié de séjour CLSH. Les parents ont participé au paiement du séjour de leurs enfants à hauteur de 1,50 € par jour et par enfant et le service a payé le solde restant.



## ATELIERS INTERCULTURELS

Activité : -----  
Pratique de la langue française en groupes d'échanges thématiques.

Objectifs : -----  
Permettre aux adultes d'avoir un complément à l'apprentissage du français. Aborder des sujets du quotidien permettant de faciliter l'intégration en France. Permettre un échange entre les différentes cultures et faire le lien avec la vie en France.

Partenaires : -----  
2 Bénévoles.

Public : -----  
Adultes.

Lieu : -----  
Dans les locaux du CADA.

Durée : -----  
Toute l'année (hors vacances scolaires) un atelier de 1h30 par quinzaine pour les personnes qui se sont inscrites en amont sur le planning. Une thématique est abordée par trimestre avec au final une sortie extérieure en rapport avec le sujet traité. Cette année ont été évoqués : les éco-gestes, le savoir-habiter.

Coût : -----  
Gratuité de l'activité et des supports pédagogiques. Financement de la sortie extérieure par l'ARS.

Commentaires : -----  
La « nouvelle formule » d'organisation de ces séances met l'accent sur l'autonomie des personnes. Elles engagent leur responsabilité en s'inscrivant en amont à ces ateliers sur un planning distribué par les travailleurs sociaux. Seuls les participants aux ateliers du trimestre viennent à une sortie de clôture en lien avec la thématique étudiée.

Cette action a été poursuivie tout au long de l'année 2018. Deux travailleurs sociaux et trois bénévoles ont animé ces ateliers avec une fréquence d'un atelier d'une heure et demi par semaine réunissant en moyenne entre 6 et 8 personnes. À l'issue de chaque trimestre, une sortie culturelle a été proposée. Au total trois sorties ont été proposées :

- Visite de la ville de Metz en période de Noël.
- Visite du Fort de Queuleu suivi d'un pique-nique dans un jardin de la ville de Metz.
- Visite d'une exposition sur la construction européenne au Centre Européen à Strasbourg.

Ces sorties ont été agrémentées par le partage d'un repas dans un restaurant ou lorsque la météo a été clémente un pique-nique apporté par les participants.

## FÊTE DES FAMILLES

Activité : -----

Réunir les familles, les bénévoles, les partenaires et les travailleurs sociaux pour un moment festif autour d'un repas.

Objectifs : -----

Permettre un temps de partage convivial avec les familles hébergées. Créer des échanges en dehors du quotidien de la prise en charge et des démarches liées à la demande d'asile.

Partenaires : -----

Mairie de Maxéville.

Public : -----

Familles, bénévoles, partenaires et travailleurs sociaux.

Lieu : -----

Locaux de la Mairie de Maxéville.

Durée : -----

Une journée (organisation et repas).

Coût : -----

La salle est mise à disposition gratuitement par la Mairie de Maxéville.

Les familles ayant participé à la réalisation de plats sont remboursées de leurs achats sur présentation des factures.

Achats divers (nappes, serviettes, couverts...)

Commentaires : -----

À l'unanimité des participants, c'est un moment fort et très agréable pendant lequel les échanges permettent de consolider et d'enrichir la prise en charge.

À l'issue de ce moment festif, des photos sont exposées dans les locaux du CADA et à disposition des familles qui souhaitent en avoir un exemplaire.

La fête a été renouvelée cette année sur le même modèle que l'année précédente. Cette année, les collègues du CAO accompagnés des personnes qu'ils accueillent ont pris part à ce moment convivial.

Une animation musicale a été proposée par les familles. En amont de la fête, quelques travailleurs sociaux et familles ont organisé des ateliers de fabrication de maracas qui ont été utilisés au moment de l'animation musicale.

L'association Max inter-génération a encore une fois de plus participé à cette fête en proposant différents jeux conçus par les bénévoles.

L'association Lire et Faire Lire a également pris part à ce moment par la lecture d'albums jeunesse aux enfants.

## ÉVEIL A LA LECTURE

Activité : -----

Lecture de contes.

Objectifs : -----

Faire découvrir la littérature jeunesse aux enfants dans une démarche d'éveil et de partage. Il s'agit aussi de susciter le goût à la lecture par la promotion de la littérature jeunesse et la découverte du patrimoine littéraire.

Partenaires : -----

Association Lire et Faire Lire.

Public : -----

Enfants accompagnés de leurs parents.

Lieu : -----

Foyer Saint Martin.

Durée : -----

Une séance d'une heure par quinzaine.

Coût : -----

Gratuit.

Commentaires : -----

Ces séances de lecture de contes sont actuellement proposées aux enfants résidents au Foyer Saint Martin à Maxéville. Les bénévoles lisent des albums de littérature jeunesse à ces enfants dans le but de les ouvrir à la langue française et de susciter leur intérêt aux livres. C'est aussi une occasion singulière de rencontre intergénérationnelle.

Plusieurs ateliers lectures ont été réalisés tout au long de l'année dans les locaux de la Résidence sociale Saint Martin. Ces ateliers ont été également délocalisés à la Médiathèque et Ludothèque de Maxéville en vue de faire découvrir ces lieux aux familles et les inciter à y pousser les portes. À cette occasion, quelques familles ont pris une adhésion à la Médiathèque et Ludothèque.

## UN PROJET D'ÉCHANGES CULINAIRES AVEC L'ASSOCIATION SPRH

Activité : -----

Une soirée festive et conviviale loin des turpitudes de la demande d'Asile.

Objectifs : -----

L'association SPRH (Sciences Po Refugee Help) est une association gérée par les étudiants de Sciences politique qui a pour vocation de venir en soutien aux demandeurs d'asile. C'est dans ce cadre qu'ils ont fait appel au CADA de Maxéville afin de mettre en place un projet partenarial reposant sur la réalisation d'aides aux devoirs et l'organisation de soirées d'échanges culinaires.

Ce projet permet de promouvoir l'inter-culturalité par l'aspect culinaire. Ainsi, pour cette première soirée, les étudiants ont proposé un menu français composé de :

- Salade accompagnée de chèvre chaud au miel.
- Ratatouille et riz.
- Chouquettes.

Partenaires : -----

L'association SPRH (Sciences Po Refugee Help).

Public : -----

Familles, étudiants et travailleurs sociaux.

Lieu : -----

Foyer Saint Martin.

Coût : -----

Le repas a bénéficié du financement de SPRH et du CADA.

Commentaires : -----

Le 30 novembre, les usagers accompagnés de deux étudiants et trois travailleurs sociaux se sont donnés rendez-vous au supermarché pour l'achat des ingrédients nécessaires à la préparation du repas. Ce moment a permis de discuter sur les habitudes alimentaires de chacun.

Le 01 décembre, deux travailleurs se sont déplacés jusqu'à l'École de sciences po pour véhiculer les étudiants ainsi que les ustensiles de cuisine pour la préparation du repas. Dans l'après-midi, les étudiants et usagers se sont retrouvés à la Résidence Sociale Saint Martin, située à Maxéville, pour la préparation du menu. Deux groupes se sont formés. Le premier s'est occupé de la préparation du plat principal et le second de l'entrée et du dessert.

Le repas a été partagé dans une ambiance teintée de convivialité et agrémentée par de la musique française.

Tout s'est déroulé dans un esprit de coopération où chaque individu a trouvé sa place dans le projet. Initié par les étudiants de sciences po, ce projet a été porté et réalisé grâce à la mobilisation des travailleurs sociaux mais également avec le concours constant des usagers. Une deuxième expérience est en perspective dans les locaux de sciences po. Il s'agit de réaliser une soirée où les usagers nous proposeront une évasion culinaire ! Voyage, voyage !!!

## ATELIER THÉÂTRE ET LANGUES

Activité : -----

Cours de théâtre.

Objectifs : -----

Défendant le principe de devoir d'hospitalité et un égal accès à la vie culturelle, le Théâtre de la Manufacture a proposé des ateliers théâtre et langues à notre public allophone réfugié ou demandeur d'asile. Ce projet a permis à un groupe de suivre trente heures d'atelier encadrées par un comédien et une professeure de français langue étrangère de l'université de Lorraine. Ce projet s'est inspiré du projet européen Glottodrama « théâtre et langues » pour allier didactique des langues et techniques d'apprentissage du jeu théâtral en vue d'améliorer les compétences communicatives des personnes. Plusieurs personnes accompagnées par un travailleur social du CADA et CPH\* ont participé à ce projet. Cette action est reconduite jusqu'en 2020 dans un projet d'éducation artistique et culturelle.

Partenaires : -----

Théâtre de la Manufacture.

Public : -----

Adultes.

Lieu : -----

Théâtre de la Manufacture Nancy.

Coût : -----

Financé par le Théâtre de la Manufacture.

Commentaires : -----

Témoignage d'un usager :

La fin du théâtre !

Finis les mercredis sacrés. Après une vie bouleversée auprès des nôtres, le Théâtre de la Manufacture nous avait permis de réaliser cette grande partie de notre rêve qui était de se sentir utiles dans la société et reconstruite une nouvelle vie familiale.

Certaines journées et nuits ont été trop longues pour moi, car j'étais chaque fois dans l'impatience de retrouver ma nouvelle famille les mercredis autour de ce théâtre qui nous a appris beaucoup.

Nous avons appris à se connaître, à parler le même langage, à libérer les esprits et à être des acteurs utiles pour les autres. Tout cela dans une ambiance chaleureuse et conviviale. Plus que triste la fin de ces ateliers. Je serai nostalgique à vie quand je lirai la poésie « déjeuner du matin » de Jacques Prévert. Je penserai à Santiago quand j'entendrai mes enfants faire du bruit autour de moi si le destin le permet. Je verrai l'image de Delphine quand j'apercevrai une marionnette. Merci à Jeannine pour

cette touche immortelle, à la belle Émilie et à tous. Vous avez marqué des traces sur les cœurs. Au revoir le théâtre !

Adama



## ATELIER TRI SÉLECTIF ET VISITE DU CENTRE DE VALORISATIONS DES DÉCHETS

Activité : -----

Tri sélectif, éco-gestes.

Objectifs : -----

Dans un objectif d'éducation à l'écologie, nous avons engagé un partenariat autour du tri sélectif avec le service des déchets de la Métropole de Nancy. Nous avons mis en place plusieurs ateliers afin de sensibiliser le public sur le tri des déchets. Pour compléter les explications données lors de ces ateliers, des visites au centre de valorisation des déchets ont été proposées au public. Celles-ci ont permis au public de voir concrètement la gestion des ordures ménagères et le recyclage des déchets à travers deux reportages vidéo pédagogiques.

Partenaires : -----

Métropole du Grand Nancy.

Public : -----

Parents et Enfants.

Lieu : -----

Locaux du CADA à Maxéville et centre de valorisation des déchets à Ludres.

Coût : -----

Gratuit.

Commentaires : -----

Le public a pu prendre conscience que les déchets sont valorisés en énergie (chauffage urbain et électricité). La visite du centre de tri a été réalisée par un ambassadeur de tri ayant assuré l'animation de ces ateliers. Ces ateliers sont renouvelés dès lors que le service accueille des nouveaux ménages.

## ATELIERS ASSOCIATION LES P'TITS DÉBROUILLARDS

Activité : -----

Expériences scientifiques.

Objectifs : -----

Des ateliers d'animation scientifique parents et enfants ont été proposés par l'association les P'tits Débrouillards au CADA et au CPH. Cette action vise à vulgariser les sciences de manière ludique et empirique. Ainsi, les familles ont pu effectuer des expériences scientifiques avec des éléments naturels. Elles ont fabriqué, avec des matériaux simples, des produits d'hygiène et cosmétiques tels que shampoing, gel douche, lave vaisselle, baume à lèvres etc. Un temps de sensibilisation autour de la nocivité de certains produits d'hygiène et ménagers et de leur bonne utilisation a été proposé, tout ceci dans un climat convivial.

Partenaires : -----

Association les P'tits Débrouillards.

Public : -----

Parents et Enfants.

Lieu : -----

Locaux Association les P'tits Débrouillards à Maxéville

Coût : -----

Financé par l'association les P'tits Débrouillards.

Commentaires : -----

Cette action est reconduite en 2019.

## GLOSSAIRE

- \* ADA : Allocation pour Demandeur d'Asile
- \* CHRS : Centre d'hébergement et de réinsertion sociale
- \* CLSH : Centre de Loisirs Sans Hébergement
- \* CNDA : Cour Nationale du Droit d'Asile
- \* CPH : Centre Provisoire d'Hébergement
- \* DNA : Dispositif National d'Accueil
- \* HCR : Haut Commissariat aux Réfugiés
- \* OFII : Office Français de l'Immigration et de l'Intégration
- \* OFPRA : Office Français de Protection des Réfugiés et Apatrides
- \* RSA : Revenu de solidarité active

ANNEXE : Questionnaire lié à l'apprentissage du français

